Ne plus subir les conséquences d'un hiver trop doux : **L'assurance météo ™**

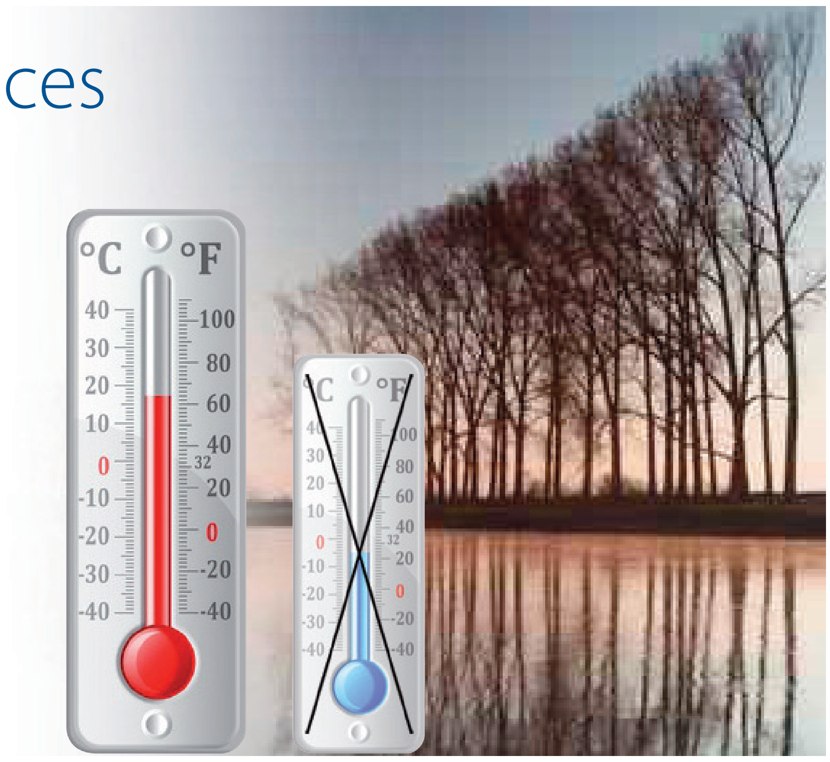

Les hivers se suivent et ne se ressemblent pas.

L'automne 2011 a été exceptionnellement chaud et sec, avec une température moyenne en France de 2,1°C supérieure aux valeurs normales. Le mois d'octobre a été marqué par des températures dépassant parfois 30°C dans l'ouest et le sud de la France, et par une température en moyenne supérieure de 1,4°C aux normales. La situation s'est aggravée en novembre, mois durant lequel les particuliers pensent habituellement à relancer le chauffage et remplir les cuves de fioul. L'excédent de température a été de 3°C au-dessus des normales. Le mois de décembre n'a rien arrangé, avec un excédent de température de 2,2°C.

Enfin, l'année 2012 a démarré par des records de douceur.

Un hiver trop doux n'est évidemment pas sans conséquence pour les distributeurs de combustibles et de chaleur.

Une étude de l'indicateur mensuel d'activité INSEE sur 15 ans confirme qu'entre septembre et avril, la variation de chiffre d'affaires des distributeurs d'énergie est expliquée à 85% par les anomalies de températures[1]. Chaque dixième de degré au-dessus de la température normale diminue presque d'autant le volume d'énergie consommée, c'est-à-dire la performance et la solidité financière de chaque distributeur. L'automne trop doux et l'hiver qui débute n'ont pas simplement reporté les ventes à une date ultérieure. Ils ont détruit du chiffre d'affaires, des profits et menacent aujourd'hui des emplois.

Alors que faire ? Continuer à subir l'impact de la météo année après année en espérant des jours meilleurs ? Ou **protéger son entreprise avec une assurance adaptée** qui compense les pertes d'activité liées à la douceur de l'hiver par une indemnité proportionnelle à l'écart de température constaté ? Cette assurance existe. Simple, efficace et adaptée, **c'est l'Assurance météo ™.** En pratique, comment ça marche ?

Prenons l'exemple d'un distributeur de fioul domestique en Ile-de-France qui cherche à protéger ses revenus de janvier et de février 2012 contre les effets de températures excessivement douces. La première étape consiste à confronter les données de l'entreprise avec les données météo sur la zone géographique concernée pour établir :

- les résultats de l'entreprise lorsque les températures de janvier et de février sont conformes aux normales (à climat moyen) ;
- ce que coûte à l'entreprise chaque degré °C d'écart par rapport aux normales.

Profil de revenus en fonction de la température
sans assurance

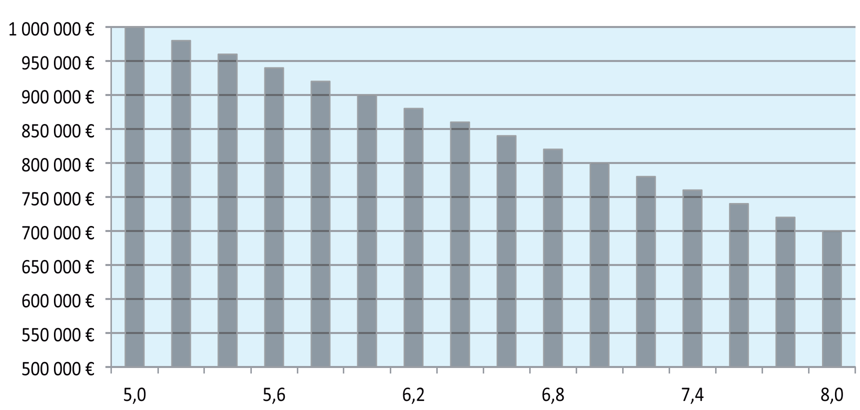

Dans exemple ci-dessus, les revenus du distributeur dans des conditions normales de température (5°C), sont de 1 000 000 € pour les mois de janvier et de février.
Chaque dixième de degré °C au-dessus des normales diminue les revenus de 10 000 € sur la période. Sur les 20 dernières années, il y a eu 11 années défavorables pour lesquelles les températures ont été supérieures aux normales. La situation la plus défavorable remonte à 2007, avec une anomalie de 3°C au-dessus de la température normale, correspondant à une perte de revenus de 300 000 €.

Profil de revenus en fonction de la température
avec assurance

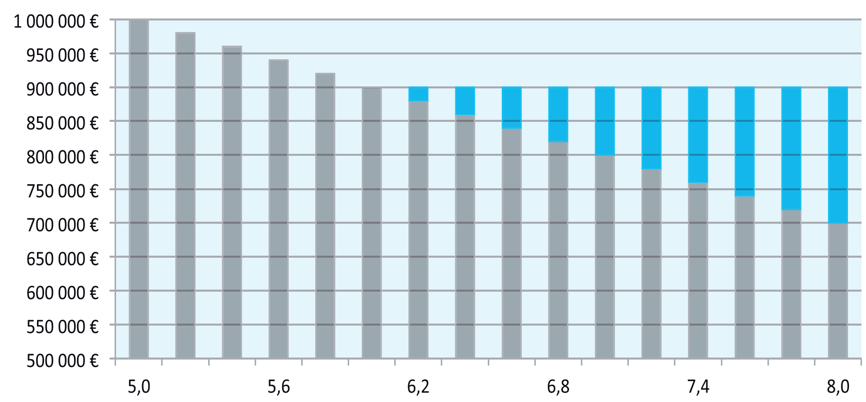

Le distributeur décide du revenu minimum qu'il souhaite garantir. Dans exemple ci-dessus, le revenu minimum est de 900 000 € qui correspond à une température moyenne de 6°C, c'est-à-dire 1°C au-dessus des normales, sur la période de janvier et février.
L'indemnité perçue (en bleu sur le graphique) est proportionnelle à l'écart de température. Elle compense les pertes de revenus.

L'assureur met en place un contrat d'Assurance météo ™ spécifiant :
- les stations météo de référence (données Météo France) ;
- la période couverte (janvier et février 2012) ;
- l'indemnité par dixième de degré au-dessus de 6°C (ici, 10 000 € par dixième de degré °C) ;
- l'indemnité maximale versée.

A l'échéance du contrat le 29 février, si la température moyenne a dépassé le seuil de 6°C, le distributeur perçoit automatiquement une indemnité proportionnelle à l'écart entre la températures moyenne mesurée et le seuil de 6°C.

Les hivers se suivent et ne ressemblent pas. Seule l'Assurance météo ™ permet aux chefs d'entreprise, année après année, d'envisager sereinement l'avenir.

Jean-Louis Bertrand
Meteoprotect - Direction du développement

1- Source : La Gestion du Risque Météo en Entreprise, édition Revue Banque (2011)

A propos de Meteoprotect…

Société française fondée en 2011, Meteoprotect propose aux entreprises et aux institutions dont l'activité est météo-sensible, des contrats de couverture financière standard ou sur-mesure. Avec son offre d'Assurance météo ™, Meteoprotect a transformé un produit financier complexe en une solution simple adaptée aux besoins et aux contraintes de chaque entreprise.

Contact
Tél : 01 84 16 66 11 - Mail : **info@meteoprotect.com**
Plus d'infos sur : *www.meteoprotect.com*